



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE JUILLET 2024
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT, TENUE LE 08 À 20 :00
HEURES EN LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL.**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot siège en séance ordinaire, sous la présidence de monsieur le maire, Marc Laliberté,

Sont présents:

Johanne Fortin, Annie Bergeron, Claudie Tremblay, Mario Duchesne, Martin Pelletier et Patrick Bouchard.

Formant quorum.

Assiste également à la séance la directrice générale, greffière et trésorière madame Rita Ouellet.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte. Il est 20 heures.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Exempter la lecture du procès-verbal;

Adoption du procès-verbal;

Finance :

- Approbation des comptes du mois;
- Entente 9-1-1 renouvellement;

Infos et suivis des représentants de comités :

- CDE;
- RISISN - service incendie;
- OH Jeannois;
- Loisirs, culture;

Dossiers en cours;

- Travaux de réfection infrastructure avenue Levesque-suivi;
- Travaux du développement lac Milot – suivi;
- Renouvellement convention collective – entente de principe;
- Engagement tonte pelouse;
- Renouvellement entente – tonte pelouse OH Jeannois;
- Travaux du parc Central – Parc des tout-petits;

Nouveaux dossiers:

- Avis de motion pour règlement conteneur maritime;
- Adoption d'un premier projet de règlement – conteneur maritime;
- Adoption du règlement sur les activités d'hébergement touristique;
- Achat de climatiseur-thermopompe-bâtiments municipaux;

Demandes d'appui;

- Financement de la SQ – Demande de révision au gouvernement du Québec

Demandes de contributions financières;

Correspondance et demandes diverses :

- a) Acceptation demande FRR-MRC – travaux Pickleball;
- b) Suivi du projet FRR-MRC – Pickleball;
- c) Résultat analyse eau plage;

Points divers :

- a) Lac Clair – visibilité;

Période de questions des contribuables;

Clôture de la séance.

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

01-072024

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL
PRÉSENTS**

« D'adopter l'ordre du jour qui précède, tel que lu avec la possibilité d'ajouter d'autres sujets à l'item points divers »

Exempter la lecture du procès-verbal

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal était disponible et qu'elle a été remise au plus tard, lors du comité plénier précédant la séance du Conseil à tous les membres;



CONSIDÉRANT que les membres du Conseil déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

02-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'exempter la lecture du procès-verbal de la séance du mois de juin 2024, tenue le 3 »

Adoption du procès-verbal

CONSIDÉRANT que le procès-verbal rapporte avec fidélité ce qui s'est passé durant la séance;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Claudie Tremblay

03-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'adopter le procès-verbal de la séance du mois de juin 2024, tenue le 3, tel que rédigé »

Finance :

- **Approbation des comptes du mois**

Sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

04-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 4 juin au 8 juillet 2024 au montant de 142 628.42 \$ »

« D'autoriser la directrice générale greffière trésorière à payer lesdits comptes à payer »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-072024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Entente 9-1-1 renouvellement**

CONSIDÉRANT que le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2017, le CRTC a déposé la *Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182*, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « ESLT») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

CONSIDÉRANT que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (PESLT), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de la dite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ces activités;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Annie Bergeron,

05-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale, madame Rita Ouellet, et monsieur Marc Laliberté, le maire à signer l'entente de service avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération »



Infos et suivis des représentants de comités

- **CDE** : Aucune activité - Vacances
- **RISISN- service incendie**
Rendu à 80 pompiers dans la Régie. L'Ascension va acquérir une laveuse pour faire le nettoyage des habits de pompiers selon les nouvelles normes.
- **OH Jeannois** : Aucune rencontre.
- **Loisirs, culture**: Aucune rencontre.

Dossiers en cours :

- **Travaux de réfection infrastructure avenue Lévesque - suivi**
Appel d'offres pour les travaux de réfection de l'avenue Lévesque (Pedneault-Duchesne) sera mis sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) sous peu afin d'obtenir les soumissions et de pouvoir réaliser les travaux cette année. Le devis sera en 2 parties afin de pouvoir affecter les travaux à la TECQ 2019-2023 et à la nouvelle TECQ 2024-2028.

- **Travaux du développement lac Milot - suivi**

CONSIDÉRANT que les travaux pour la réalisation du chemin du nouveau développement sont débutés, la coupe de bois devant être terminer sous peu, les travaux du chemin pourront débuter dans les prochaines semaines;

CONSIDÉRANT que les travaux se feront en régie par nos employés municipaux avec une location de machinerie et d'équipements si nécessaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a des ponceaux à faire et que nous devons acheter le matériel requis ainsi que les matériaux granulaires;

CONSIDÉRANT qu'il y a un ponceau à refaire situer à proximité des travaux sur un terrain privé, soit le 201 chemin lac Milot, et que celui-ci pourrait être également fait par la Municipalité suite à une entente avec le propriétaire afin que les travaux soient réalisés en même temps et permettent d'éviter des débordements d'eau sur le terrain;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

06-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le contremaître à faire l'achat des matériaux requis à la réfection des ponceaux et à louer les machineries pour la réalisation des travaux de mise en forme du chemin selon les besoins et dans le respect du budget prévu de 131 500\$ »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #06-072024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Renouvellement convention collective – entente de principe**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont été informé des demandes du Syndicat et sont en accord avec les propositions et modifications apportées suite aux discussions;

CONSIDÉRANT que les tous les taux de salaire ont été bonifié afin d'ajuster en fonction de la hausse du salaire minimum et de la tendance du marché, une hausse de 2% est prévue en septembre 2024 et qu'une hausse minimum de 2.5% et 3.5% maximum annuellement est accordée;

CONSIDÉRANT que la convention collective des employés est pour une période de cinq ans soit du 26 mars 2024 au 25 mars 2029;



CONSIDÉRANT qu'il reste deux points à discuter soit l'intégration des emplois étudiants et les tâches liées à l'eau potable, qui devront faire l'objet d'une entente d'ici 180 jours suivant la signature de l'entente;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

07-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que monsieur le maire Marc Laliberté et la directrice générale soient autorisés à signer au nom de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, l'entente de principe pour le renouvellement de la convention collective des employés avec le Syndicat (SCFP section locale 4415) pour une durée de cinq ans »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-072024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Engagement tonte pelouse**

CONSIDÉRANT que nous avons fait paraître l'offre d'emploi dans le Milot en journal ;

CONSIDÉRANT que les tâches d'entretien de la pelouse et des aménagements paysagers se font habituellement par des étudiants à chaque année;

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une candidature d'étudiant, après le délai, mais que nous n'avions reçu aucune proposition avant;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Mario Duchesne,

08-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'engagement de Emmy-Rose Tremblay pour l'entretien des terrains municipaux (tonte de pelouse, aménagement paysager, etc.) pour l'été 2024 le tout au salaire horaire de 19.32 \$, avec horaire variable selon les besoins et la température »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-082024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **Renouvellement entente – tonte pelouse OH Jeannois**

CONSIDÉRANT que le directeur général de l'Office d'Habitation le Jeannois a adressé à une demande à la Municipalité afin de prendre entente pour renouveler l'entente de services pour la tonte de pelouse;

CONSIDÉRANT que le contrat est au montant total de 1 126.76 \$ taxes incluses pour la première saison, à raison de dix (10) coupes par année et indexable pour chacune des saisons subséquentes de 3% ou de l'indice des prix à la consommation selon le plus élevé des deux;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

09-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à prendre entente avec monsieur Marc-André Côté de l'Office d'habitation le Jeannois pour une offre de services de ressource pour la tonte de pelouse, et ce, pour une période de trois (3) ans soit pour les années 2024, 2025 et 2026, pour la période estivale. »



- **Travaux du parc Central – Parc des tout-petits**

CONSIDÉRANT que nous disposons d'un budget de 78 957\$ pour l'aménagement de parcs pour enfants au parc Central et sur le site récréotouristique du lac Serein;

CONSIDÉRANT que les modules de jeux sélectionnés sont disponibles;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

10-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'achat des modules de jeux au prix de 36 711,51\$ taxes incluses chez Jeux 1000 pattes et les frais reliés à l'installation par les membres du personnel municipal ainsi que les frais relatifs à l'achat de matériaux granulaires pour les surfaces de jeux »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-102024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Nouveaux dossiers :

- **Avis de motion**

Monsieur le conseiller Patrick Bouchard, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, il sera adopté un règlement portant le #02Z-2024 concernant les conteneurs maritimes.

Patrick Bouchard, conseiller

- **Projet de règlement # 02Z-2024, concernant les conteneurs maritimes**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu copie du projet de Règlement numéro # 02Z-2024 concernant les conteneurs maritimes

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Patrick Bouchard,

11-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le premier projet de Règlement numéro #02Z-2024 concernant les conteneurs maritimes est déposé »

- **Adoption du règlement sur les activités d'hébergement touristique**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été adopté à cet effet le 6 novembre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé le 4 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que le règlement 02-2024 a été remis aux élus, et qu'il y a de légères modifications dont la plus importantes soit le tarif mentionné à l'article 6.3 qui est diminué à 150\$ annuellement;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Martin Pelletier,

12-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal adopte le *Règlement numéro #02-2024* encadrant les activités d'hébergement touristique sur le territoire tel que déposé »

- **Achat de climatiseur – thermopompe – bâtiments municipaux**

CONSIDÉRANT que le Centre de service n'a plus d'air climatisé dans leur bâtiment ainsi que pour le bâtiment d'accueil du camping;

CONSIDÉRANT qu'on nous a fait la demande d'installer une thermopompe dans ses bâtiments;



13-072024

EN CE SENS, sur proposition du conseiller Martin Pelletier,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise l'achat d'équipement de climatisation pour les deux bâtiments »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-132024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Demande d'appui :

- **Financement de la SQ – Demande de révision au gouvernement du Québec**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec puisse introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts relatifs aux services de la SQ et ce, conformément au Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales soient assujetties aux décisions du gouvernement du Québec en matière de financement des services de la SQ;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution annuelle de la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot pour les services de la SQ (en 2024), déterminée de façon unilatérale, sans consultation ni prise en considération des besoins et capacités financières de la Municipalité; qu'il en soit ainsi pour toutes les municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Patrick Bouchard,

14-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« QUE la Municipalité de Saint-Ludger-de-Milot, demande au gouvernement du Québec une révision de la Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers afin de revoir à la baisse la charge financière imposée aux municipalités pour le financement des services de la Sûreté du Québec »

« DE transmettre la présente résolution aux instances suivantes :

- Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- Commission de la protection du territoire et des activités agricoles ;
- Députée de Lac-St-Jean ;
- Association des directeurs municipaux du Québec - Fédération québécoise des municipalités ;
- Union des Municipalités du Québec »

Demandes de contributions financières

Aucune demande.

Correspondance et demandes diverses

La directrice générale mentionne la correspondance reçue et vérifie auprès des membres du conseil s'ils ont retenu des points particuliers. Seuls les sujets discutés et ceux nécessitant une résolution sont inscrits.



- **MRC Lac-St-Jean-Est**

Notre projet de « Aménagement d'un Pickleball » a été approuvé, soit une aide financière de 56 985.52\$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité volet II projets structurants. La Municipalité assume un montant de 14 278.38\$ pour un total du projet de 71 263.52\$.

- **Suivi projet Pickleball**

Sur proposition de la conseillère Johanne Fortin,

15-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise les achats relatifs au projet de Pickleball selon le budget prévu.

Les équipements, la peinture (PC Court – 8 333.97\$ plus transport), la clôture (Clôture Décor inc-12 067.83\$), l'électricité (Boily électrique – 2 002.30\$) et les luminaires (Boily Électrique-8 295.48\$) pour une somme maximale de 62 000\$ »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-152024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

- **Programme environnement plage**

L'échantillonnage des eaux de baignade a été réalisé à notre plage et celle-ci est classé dans la catégorie

A- Excellente.

- **Autorisation de réaliser les travaux de réparation d'asphalte**

CONSIDÉRANT que nous avons quelques endroits sur notre réseau routier qui sont en mauvais état et nécessite une réparation ;

EN CE SENS, sur proposition de la conseillère, Claudie Tremblay,

16-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le contremaître Jean-Pierre Tremblay à donner des contrats de réparation de chaussée pour un maximum de 25 000\$ »

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-162024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

Point divers :

- **a) Lac Clair**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voudrait qu'on défriche le long du chemin pour la sécurité des marcheurs

EN CE SENS, sur proposition du conseiller, Mario Duchesne,

17-072024

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

« Que le Conseil municipal autorise le contremaître à donner des contrats pour le défrichage le long du chemin du lac Clair pour la visibilité des automobilistes versus les marcheurs pour assurer une meilleure visibilité de certaines portions de chemin »



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution #04-172024.

Signé, ce 8 juillet 2024.

Rita Ouellet, Directrice générale greffière trésorière

• **b) Demande de madame Louise Lamoureux-Jean**

Pour obtenir des copies de règlement d'urbanisme, vous devez vous adresser au bureau municipal en précisant votre demande, l'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis vous en fournira une copie.

Période de questions pour les contribuables

Aucune question.

Clôture de la séance

18-072024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée sur proposition de la conseillère Johanne Fortin. Il est 20 h 40

Rita Ouellet, DG greffière trésorière

Marc Laliberté, maire

« Je, Marc Laliberté, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal »